

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 2025-06

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN BONIFIER LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2025-06-93 à sa séance du 3 juin 2025, du projet de règlement numéro 2025-06 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN BONIFIER LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 juillet 2025 à compter de 18h45, dans la salle du conseil située 4557 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- **Que le projet vise à :**
 - a. Modifier les normes générales relatives aux bâtiments accessoires.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À Sainte-Cécile-de-Whitton

CE 27^E JOUR DE JUIN 2025

Nicole Domingue
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Nicole Domingue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 27 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 27 IÈME JOUR DE JUIN 2025.

Nicole Domingue
Directrice générale / greffière-trésorière